

De son étude M. Bergeron conclut : 1° que l'apprêt des feutres imperméables est inoffensif pour les ouvriers, ou, au contraire, détermine chez eux des accidents, suivant qu'on met entre leurs mains des alcools dénaturés par telle ou telle qualité de méthylène; 2° que la dénaturation des trois-six par l'alcool méthylique rectifié à 95° et légèrement étendu d'eau n'expose à aucun danger les ouvriers qui les manipulent, même pendant des journées entières; 3° que, dans ces conditions, l'apprêt des feutres constitue encore une industrie prospère; 4° enfin, que la dénaturation des trois-six n'est pas partout l'objet d'une surveillance assez rigoureuse, puisque le commerce des esprits peut livrer à l'industrie des alcools dénaturés dont les effets attestent, par leur diversité même, des différences marquées dans leur degré de pureté¹.

14. Accidents professionnels provoqués par la dégustation du thé.

Il existe à Londres d'habiles *dégustateurs* qui sont chargés de comparer et d'apprécier les diverses variétés de thé qui sont livrées à la consommation. Il s'agit bien entendu des qualités supérieures, douées d'un arôme spécial et qui seules méritent une appréciation soignée. Or, les dégustateurs qui se livrent pendant toute la journée à cet exercice ne tardent pas à éprouver des accidents dont les uns paraissent se lier à l'irritation directe de la muqueuse gastrique, tandis que les autres semblent se rattacher à une véritable intoxication du système nerveux. En effet, ils deviennent dyspeptiques et finissent, après quelques années, par ne plus pouvoir supporter aucune nourriture. En même temps ils sont affectés de tremblements nerveux qui vont toujours en croissant et finissent par

acheté de toutes mains des alcools dénaturés, en donnant la préférence, en général, aux fournisseurs qui demandaient le prix le moins élevé. Par qui, avec quelle qualité de méthylène et dans quelle proportion la dénaturation avait-elle été faite? Il ne l'a jamais su. A deux reprises, et à quelques mois d'intervalle, l'alcool qu'on avait livré au fabricant a provoqué chez les ouvriers apprêteurs des ophthalmies et des coryzas, c'est-à-dire les plus saillants des accidents observés à Lyon; mais ces accidents n'ont jamais eu la moindre gravité, parce que, dès qu'ils ont été constatés, le chef de l'établissement a fait jeter le liquide qui les avait déterminés; puis, pour éviter désormais qu'ils se reproduisissent, il a pris le parti, après leur seconde apparition, de se fournir exclusivement chez un seul négociant, d'exiger de lui des alcools dénaturés toujours de même qualité et complètement inoffensifs pour les ouvriers; et, depuis cette époque, on n'a vu reparaitre dans l'atelier d'apprêt, ni ophthalmie, ni coryza.

¹ L'expérience ayant démontré l'insuffisance du titre alcoométrique pour indiquer sûrement la pureté relative du méthylène, même à des degrés assez élevés de rectification, tels que 90° et 92°, n'est-il pas à désirer que des indications précises soient données aux employés des contributions indirectes sur les moyens les plus simples de constater les faits? Il est permis de penser, en effet, que si cette constatation devenait facile et si elle était toujours opérée avec un soin scrupuleux, la régie pourrait, dans bien des cas, accepter, pour la dénaturation, des méthylènes rectifiés seulement à 92°, peut-être même à 90°, mais rendus inoffensifs par l'élimination des produits empyreumatiques auxquels sont dus les accidents observés, à plusieurs reprises, chez des ouvriers qui avaient employé des alcools dénaturés avec de l'esprit de bois impur.

prendre une intensité inquiétante. En somme la profession de dégustateur de thé est assez malsaine pour qu'il ne soit guère possible de l'exercer plus de sept à huit ans.

CHAPITRE IX.

ACCIDENTS PROFESSIONNELS ET PROFESSIONS NE RENTRANT DANS AUCUNE DES CLASSES PRÉCÉDENTES.

GAZ HYDROGÈNE ET AZOTE. — MINES.

L'inhalation d'un air chargé d'*hydrogène* a paru donner lieu à certains inconvénients. Les ouvriers de la *Compagnie oxyhydrique* de New-York se plaignent de ne pas respirer librement et de se fatiguer plus vite. Le fait s'explique par la diminution relative de l'oxygène.

Hirt attribue certains troubles respiratoires chez les *mineurs* à l'excès d'*azote* que renferme l'air qu'ils respirent, l'oxygène tendant à disparaître sous l'influence de la respiration des individus et de sa combustion par les flammes des lampes. Cette distinction nous paraît quelque peu subtile. Comment isoler les effets de la diminution de l'oxygène, de l'augmentation relative de l'azote et des gaz délétères qui se développent dans les mines, acide carbonique, oxyde de carbone, hydrogène sulfuré, hydrogène carboné, etc.? Les mineurs désignent ces gaz sous les noms de : feu *brisou* ou *grisou*, *ballon* et *moffette*. On a remarqué que, en général, leur production était rapide, surtout dans les saisons chaudes et humides; parfois il apparaissent brusquement, au moment où les ouvriers pénètrent avec leurs outils dans des cavités closes ou lorsqu'ils arrivent à communiquer avec les anciens puisards contenant des eaux stagnantes.

Les conséquences du dégagement de ce mélange gazeux et de son expansion dans l'atmosphère de la mine ne sont pas toujours les mêmes. Le plus souvent, il en résulte une combustion instantanée accompagnée d'une déflagration. Dans des cas beaucoup plus rares, il n'y a pas de combustion, mais le dégagement du gaz est assez considérable pour produire l'asphyxie.

Au moment d'une explosion de grisou qui eut lieu au puits Jabin (Loire) en 1876, deux cent onze ouvriers étaient dans les travaux; cent quatre-vingt-six sont morts sur le coup, et vingt-cinq ont eu des brûlures, des fractures et ont présenté de phénomènes d'asphyxie et d'intoxication par les gaz délétères.

Pour M. Riebault les cent quatre-vingt-six ouvriers sont morts intoxiqués; on ne les a pas trouvés groupés comme s'ils avaient cherché du secours les uns auprès des autres.

Ils sont tombés là où ils étaient et ne se sont pas relevés. Du reste, les déclarations de ceux qui ont survécu sont toutes concordantes et ne laissent aucun doute à cet égard. Nous avons entendu, disent-ils, un grand bruit et aussitôt nous avons été enveloppés par le feu, nous sommes tombés et nous n'avons repris connaissance qu'à l'hôpital.

Sur tous les cadavres ou presque tous on observait des brûlures ; mais ces brûlures, plus ou moins étendues, étaient peu profondes et incapables de donner une mort immédiate.

M. Riebault cite à l'appui de sa manière de voir le fait suivant :

Au mois de décembre 1871, dans ce même puits Jabin, survint une catastrophe analogue ; quatre-vingt-seize ouvriers périrent ; vingt-cinq d'entre eux étaient au moment de l'explosion dans des travaux qui ne furent pas atteints. Ils en avaient seulement ressenti une commotion. Ils se réunirent et résolurent de s'en aller, guidés par le gouverneur ; malheureusement, ils se dirigèrent vers le puits du Gagne-Petit, par où sortaient les gaz, au lieu de prendre le puits Jabin, par où rentrait l'air. Arrivés dans une galerie voisine de la recette, qu'éprouvèrent-ils ? On l'ignore, mais on les trouva tous assis sur le sol, le dos appuyé au mur, leurs lampes brûlaient à leurs pieds : ils étaient morts ; ils n'avaient pas été asphyxiés, puisque les lampes placées à un niveau plus bas que leurs têtes n'étaient pas éteintes.

M. Riebault ne voit que l'oxyde de carbone qui soit capable de produire de tels effets. Cette hypothèse nous paraît probable ; mais l'examen du sang au spectroscope aurait donné à l'opinion du savant médecin de Saint-Étienne une valeur décisive.

Quelques-uns des ouvriers survivants ont eu des brûlures superficielles, qui n'ont guère dépassé le troisième degré ; bien que le grisou soit enflammé à une température très élevée, cet effet, de ne déterminer que des brûlures superficielles, tient à ce que le grisou a un trajet très rapide. Il passe comme l'éclair, disent les ouvriers. M. Riebault a cité trois observations de mineurs qui, après une explosion de grisou, avaient été brûlés légèrement, et seulement à la figure ; ils étaient rentrés chez eux à pied, après l'accident ; ils avaient mangé et ne semblaient pas atteints gravement. Cependant, ils moururent le deuxième ou le troisième jour d'étouffement.

En 1867, un ouvrier de la mine de Villeboeuf, brûlé à la face par le grisou, était entré à l'hôpital. Il paraissait dans un état peu grave. Le jour même de son arrivée, il mangea d'un assez bon appétit, mais le lendemain il prit la fièvre, il était très oppressé le soir ; le surlendemain il mourut.

À la partie inférieure de la trachée il y avait une rougeur intense, la muqueuse des grosses bronches était tuméfiée, couleur lie de vin et ramollie ; les petites bronches étaient obstruées par le gonflement de la muqueuse. M. Riebault explique ces phénomènes en disant que le feu pénètre dans les bronches ; c'est ce que les ouvriers avaient dit sous une forme plus expressive : « Les brûlés ont avalé le feu. » C'est là une hypothèse ingénieuse ; mais de nouvelles autopsies sont nécessaires pour lui donner une consécration absolument scientifique.

La lampe de sûreté de Davy a été imaginée pour permettre aux ouvriers de parvenir dans les mines sans avoir à craindre l'explosion du gaz. Toutefois la sécurité qu'elle offre dans les galeries sujettes au grisou n'est pas absolue. Un air trop agité, un courant de gaz hydrogène animé d'une certaine vitesse (comme le courant appelé *soufflard*), peuvent anéantir momentanément l'efficacité de l'enveloppe protectrice. La lampe de *Mueseler*, qui repose sur le principe de la lampe de Davy, est aujourd'hui la plus répandue dans les nombreuses houillères de la Belgique. La lampe *Dubrulle* est une combinaison de la lampe Davy à toile métallique avec un système de vis qui fait descendre et éteint la mèche, lorsqu'on ouvre la lampe pendant qu'elle brûle.

La lampe *Chuard* repose sur un principe tout différent de la lampe Davy. L'absence de toile métallique rend la lumière environ huit fois plus vive. L'air arrive à cette lampe par un orifice ouvert latéralement qui communique avec quatre tuyaux concentriques où l'air circule, et dont la dimension ainsi que l'échauffement activent le tirage. A une faible dis-

tance de la double mèche se trouve le piston d'une petite soupape retenue seulement par un cheveu ; si l'air arrive mélangé de gaz inflammable et prend feu au contact de la mèche, le cheveu est instantanément brûlé, et la soupape, en tombant, ferme tout accès à l'air. Une autre lampe, qui sert de sauvegarde quand la première s'éteint, est alimentée par l'oxygène provenant de la décomposition de nitrate d'ammoniaque enfermé dans une sorte de petite cornue au-dessus du foyer de cette lampe chimique.

Dans quelques mines d'Angleterre, l'humidité est telle, qu'elle mouille, en quelques minutes, les ouvriers jusqu'à la peau. Dans d'autres l'air est si chaud, que le houilleur y travaille à demi-nu. Enfin, certaines galeries sont si étroites que les ouvriers y sont recherchés en raison de l'exiguïté de leur taille. Aussi rencontre-t-on un grand nombre d'enfants dans certaines mines.

Les houilleurs sont presque tous voûtés ; les courbures et les maladies de l'épine dorsale sont très fréquentes parmi eux.

L'enfant des mines étant obligé de courir continuellement sur un sol inégal, sans bas et sans souliers, il se glisse entre les orteils des fragments de charbon et de pierre qui occasionnent des phénomènes d'irritation locale et vont même jusqu'à le rendre boiteux. La peau des talons et des genoux s'épaissit et devient calleuse.

L'état d'étiollement qui sévit sur ces ouvriers a été appelé *anémie des mineurs*¹.

Hallé décrit sous ce nom l'épidémie des mineurs d'Anzin (de 1805), qui, pour Tardieu, ne paraît être autre chose que le scorbut. L'invasion du mal était marquée par des coliques violentes, des douleurs dans les articulations, de la gêne de la respiration, des palpitations, la prostration des forces, le ballonnement du ventre et des évacuations alvines noires et verdâtres. Cet état durait dix à douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales cessaient. Le pouls restait faible, concentré et accéléré ; la peau prenait une teinte jaunâtre, et devenait pâle et décolorée ; la marche, difficile, était accompagnée d'une extrême fatigue ; on voyait bientôt survenir des palpitations fréquentes. Le visage était bouffi. Ces accidents, après avoir duré une année entière, étaient aggravés par le retour des premiers symptômes et la mort terminait cette scène.

Dans un récent travail, M. Manouvriez a étudié avec soin les conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les ouvriers d'Anzin. Pour lui, la maladie de 1805 n'a pas été une épidémie presque unique : il considère, au contraire, cette affection comme ayant constamment régné depuis lors, apparaissant à l'état tantôt sporadique, quelquefois épidémique dans différentes fosses ; aujourd'hui les cas observables sont circonscrits à une seule.

De 1805 à 1830 prédominèrent des formes abdominales, d'abord aiguës et à invasion brusque, puis chroniques et à début insidieux ; depuis 1830, l'affection revêt une forme cachectique, chronique d'emblée, caractérisée par des symptômes d'anémie, avec peu ou pas de troubles digestifs. Cette bénignité relative paraît en rapport avec les améliorations apportées aux travaux d'exploitation.

L'anémie des mineurs n'est pas spéciale aux mines de houille de la compagnie d'Anzin ; elle a également sévi dans un assez grand nombre de houillères du même bassin du Nord, en France et en Belgique, et dans d'autres bassins français. Partout, depuis son apparition, elle a revêtu successivement des formes toujours moins graves.

¹ Paul Fabre. *De l'anozhémie des houilleurs*. Paris, 1879.

La maladie qui, d'après Hoffinger, sévit épidémiquement, de 1777 à 1778, et de 1785 à 1792, parmi les ouvriers des mines de plomb et d'argent aurifère, à Schemnitz (Hongrie) et que Ozanam, en 1835, crut pouvoir rapprocher de l'épidémie d'Anzin et grouper sous le titre d'anémie des mineurs, était, en réalité, due à une intoxication saturnine chronique avec anémie cachectique consécutive. En effet, dit M. Manouvriez, cette cachexie anémique observée chez les mineurs de certains métaux (argent, cuivre, étain, plomb et mercure), ne dépend pas des conditions générales auxquelles sont soumis tous les mineurs, mais elle résulte d'une intoxication par les métaux qu'ils exploitent, puisqu'on ne la retrouve pas chez les ouvriers travaillant aux mines de métaux ou de substances non toxiques (fer et sel gemme).

Enfin, pour cet auteur, l'anémie des mineurs travaillant dans des mines de houille doit être plus justement nommé, *anémie des houilleurs*. Il considère cette maladie comme une intoxication produite par l'absorption des vapeurs de divers dérivés de la houille (amylène, hexylène, benzine, phénol, aniline, etc.), parmi lesquels les hydrocarbures les plus volatils (amylène, hexylène, etc.) et l'aniline paraissent jouer le rôle principal.

Schirmer, dans son travail sur les mines de Grunberg, a insisté sur la fréquence des affections rhumastismales chez les mineurs.

D'après un relevé de Moll, dans les mines de la haute Silésie, pendant la période de 1862-1867, il y a eu 45 malades sur 100 ouvriers. Les affections internes sont dans le rapport de 26, les affections externes de 17 pour 100. Les maladies internes les plus fréquentes furent : les rhumatismes, 29 pour 100 ; les affections catarrhales, 16 pour 100.

Il faut encore signaler chez les mineurs la scrofule et la phthisie, maladies qui sont dues à un séjour dans un endroit souterrain, entraînant la privation de soleil et d'un air suffisamment renouvelé.

M. Simon, chef du service sanitaire anglais, établit que les 300 000 mineurs du Royaume-Uni succombent généralement de bonne heure à des bronchites et des pneumonies occasionnées par l'atmosphère impure qu'ils respirent. Mais il signale une exception très importante à la règle. Les mineurs des comtés de Durham et de Northumberland, où les mines jouissent d'une ventilation excellente, ne sont pas atteints d'affections pulmonaires dans une proportion supérieure à celle des autres classes de la population¹.

On ne saurait donc trop insister sur la nécessité de bien ventiler les mines², d'y pratiquer des percements larges et assez nombreux, de faire

¹ *Fourth report of the medical officer of the privy council*. 1862, p. 15.

² Le système actuel de ventilation ascensionnelle des houillères, dit M. Manouvriez, préconisé par la science contre le grisou et d'autres gaz plus légers que l'air, reste impuissant, dans les fosses infectées d'anémie, à remonter au jour, par le puits d'appel; la totalité des vapeurs des dérivés de la houille, beaucoup plus lourdes que l'air, tendent à s'accumuler et à stagner dans les bas-fonds. Il appartient aux ingénieurs de trouver un système de ventilation approprié, qui satisfasse aux indications spéciales tirées de cette nouvelle notion.

Quoi qu'il en soit, la ventilation devra être d'autant plus active que l'extraction de la houille sera plus considérable en un temps donné; enfin, il faudra éviter que le courant d'air en retour des tailles en exploitation remonte par le puits servant à la descente et à l'ascension des ouvriers. D'une manière générale, on préférera l'aérage par aspiration à celui par refoulement, et en

mastiquer les fissures qui laissent échapper les vapeurs, de multiplier les puits d'aérage et les communications entre les galeries; enfin de s'opposer, par tous les moyens, à la stagnation de l'air et de l'eau.

Le mauvais air produit par la destruction lente des bois qui servent à étançonner, et les accidents qui résultent des éboulements, devraient aussi imposer l'obligation de n'étançonner qu'avec la pierre même du minerai, lorsque sa consistance le permet, et d'y suppléer dans les terrains mobiles par des colonnes de fonte.

D'après Hirt, les émanations provenant des *mines de sel gemme* sont sans influence nuisible pour la santé. Les maladies des poumons sont très rares chez ces ouvriers. Les affections qu'on observe sont dues à la position pénible du corps, à la dépense considérable de forces, à l'humidité; les ouvriers des salines, occupés, les uns dans les bâtiments de graduation, les autres à épurer le sel par l'évaporation, se trouvent aussi dans de très bonnes conditions. Les uns atteignent en moyenne soixante-quatorze ans, les seconds soixante-sept ans.

ÉMANATIONS PROVENANT DE MATIÈRES ANIMALES.

Les professions exposant aux émanations provenant de matières animales font respirer aux ouvriers certains acides, acide sulfhydrique, acide volatil propionique, butyrique, etc. Malgré l'odeur extrêmement repoussante de ces gaz, ces professions paraissent être généralement salubres. Parent-Duchâtelet et Warren ont adopté cette conclusion.

Dans les épidémies de fièvre jaune de Boston et de Philadelphie, qui dépeuplèrent presque ces cités, les *bouchers*, bien que placés au centre des quartiers infectés, n'eurent qu'un seul cas dans la première de ces villes, et trois dans la seconde.

Les *matelots* qui forment l'équipage des *navires baleiniers* sont d'une santé plus vigoureuse que les marins des autres bâtiments, et cependant leurs bateaux sont toujours imprégnés d'émanations de poussières animales d'une fétidité repoussante.

La colle désignée sous le nom de *colle forte*, se prépare avec les matières animales plus ou moins riches en gélatine, telles que membranes, peaux, aponévroses, tendons, cartilages, os. On emploie les râclures de peau des mégissiers, les peaux d'emballage et les rognures de peau venant du Brésil,

particulier, l'aspiration par des ventilateurs et non par des foyers. Dès l'apparition des premiers symptômes, on interdira au mineur le travail du fond, dans la fosse où il aura contracté sa maladie, pour l'employer au jour, et désormais il ne devra descendre que dans les fosses où l'anémie ne règne pas.

les résidus de fabrication des buffles, les gros tendons de bœuf, les rognures de parcheminerie, les oreilles de mouton, les pieds de veau, les queues rejetées par les tanneurs, etc.

Cette fabrication donne lieu à une odeur infecte, qui empêche d'établir de semblables usines dans les lieux habités ; cependant les ouvriers qui y travaillent ne sont sujets à aucune maladie.

Sous le nom de *boyauderies*, on comprend : la fabrication, à l'aide des intestins de bœuf, de mouton et de cheval, de divers produits employés dans les arts. On fait d'abord subir aux boyaux une putréfaction assez avancée. D'après Parent-Duchâtelet, il n'en résulterait pour les ouvriers aucun inconvénient ; mais Chevallier et Guérard ont remarqué que ces ouvriers, au début de leur travail dans ces établissements, ont souvent de la fièvre et quelques troubles digestifs.

Les *savonniers*, malgré l'état de putréfaction avancée dans lequel se trouve la graisse dont ils se servent, jouissent d'une santé parfaite, et ne sont sujets ni aux fièvres, ni aux affections épidémiques (Bancroft). Cependant on a classé leurs établissements comme insalubres, en raison de l'odeur et de la fumée désagréables qu'ils répandent. On peut éviter la dissémination de ces vapeurs épaisses et nauséabondes par la combustion des gaz, ou par leur expulsion au moyen de cheminées d'appel très élevées.

En outre, la nature des résidus solides et liquides qui en proviennent, et qui sont facilement décomposables, pourraient, si on les abandonnait sur la voie publique, donner lieu à un dégagement considérable de vapeurs infectes et d'hydrogène sulfuré. Dans le but d'obvier à cet inconvénient, on devra placer provisoirement sous des hangars les résidus solides provenant de la saponification, afin que les eaux fluviales ne puissent les délayer et les répandre sur la voie publique. Les résidus liquides devront être recueillis avec soin dans une fosse ou dans un récipient parfaitement étanche, pour être enlevés ultérieurement avec les résidus solides.

M. Pirondi a constaté dans les savonneries une disposition très défectueuse et qui expose les ouvriers à un très grand danger : la cuve dans laquelle bout la pâte de savon est entourée d'un parapet dont la hauteur ne dépasse jamais un mètre ; sur ce parapet en maçonnerie mince et à bords arrondis, on place en travers, à certains moments, une planche très épaisse, large de 70 à 75 centimètres, et mobile ; un ouvrier, monté debout sur cette planche, remue sans cesse la pâte à l'aide d'une longue perche terminée en spatule plate et carrée ; c'est l'opération du madrage qui exige que l'homme se penche et se redresse pour saisir et soulever la pâte que l'instrument doit battre d'un coup sec, à la fin de sa course, pour l'éparpiller. Il doit aussi parcourir toute l'aire de la cuve ; il faut donc que la planche soit successivement poussée sur tous les points de la circonférence sans que l'ouvrier en descende ; enfin lorsque la pâte est cuite, un homme, également debout sur la planche et armé

d'une vaste cuiller, plonge cet instrument dans la pâte, le remplit, le soulève et le vide dans une gouttière en bois qui la conduit aux moules où elle doit se solidifier. Il est facile de concevoir quel peut être parfois le résultat de ces diverses manœuvres. Que l'ouvrier glisse et perde l'équilibre pendant qu'il puise la pâte, ou que le manche de la spatule ou de la cuiller casse, l'homme tombe dans la cuve, d'où il ne sort qu'atteint des plus horribles brûlures. Or, jusqu'à présent, que fait-on pour prévenir ce terrible accident ? On jette du plâtre sur la planche et on en frotte la plante des pieds des ouvriers qui s'y tiennent debout ; mais, peu à peu le plâtre s'humecte de la lessive glissante qui tombe des outils et rien ne préserve l'ouvrier que la crainte même du danger qui devrait le tenir, mais ne le tient pas toujours en éveil. Il faudrait substituer aux bras de l'homme quelque moyen mécanique, ou au moins, si les conditions d'une bonne fabrication exigent que le madrage soit fait à la main, munir la planche d'un rebord assez élevé pour retenir le pied et pas assez pour gêner le travail.

D'après Bancroft, les *chandeliers* ont une bonne santé, malgré l'odeur fétide et nauséabonde qu'entraîne leur profession.

La fabrication des bougies avec la cire et le blanc de baleine est exempte d'inconvénients. Il n'en est pas de même de la fabrication avec l'acide stéarique.

La graisse est soumise d'abord à l'action de la chaux vive, qui transforme en acides gras les deux principaux éléments, la stéarine et l'oléine ; puis on décompose, à l'aide de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfhydrique, le stéarate et l'oléate de chaux formés. Le principal danger réside dans le maniement de ces acides.

Autrefois, pour rendre les graisses plus combustibles, on y ajoutait de l'acide arsénieux qui, en se volatilisant au moment de la combustion, pouvait occasionner des accidents chez les personnes qui se servaient de ces bougies.

L'odeur repoussante que produisent la putréfaction, la cuisson, la calcination à l'air des os, n'est pas malsaine. Les ouvriers des fabriques de phosphate de chaux sont exposés à inhaler des vapeurs sulfureuses, qui offrent peu d'inconvénients.

La distillation des matières animales pour la préparation de l'ammoniaque répand aussi une odeur infecte, mais n'est pas dangereuse. Il en est de même de la préparation du ferro-cyanure de potassium, à l'aide de matières azotées (cornes, sang, vieux cuir, etc.), que l'on traite par la potasse et le fer. Les accidents que l'on peut redouter dans cette opération et dans les mélanges subséquents consistent dans des détonations et dans le dégagement d'une grande quantité d'hydrogène sulfuré. Darcet a indiqué, comme moyen prophylactique, la construction de cheminées partielles destinées à chaque chaudière et venant aboutir à la cheminée centrale.

Bien que le broiement des graines oléagineuses dégage des vapeurs